

est également rectangulaire. Ses dimensions sont de $14^m 35$ de largeur sur $21^m 60$ de longueur, non compris la tribune publique, soit une superficie de $309^m^2 96$ ou 310 mètres, ou en moyenne $3^m 52$ par personne. Les places des conseillers n'oc-

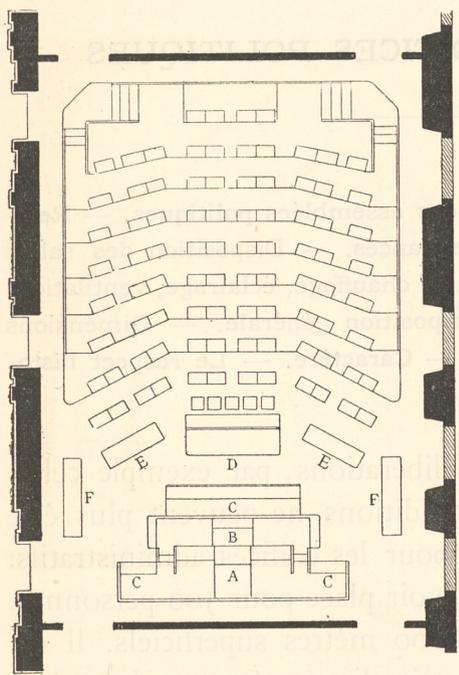


Fig. 766. — Salle des séances du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Paris.

A, président et secrétaires. — B, tribune. — C, C, sténographes. — D, préfets et secrétaires généraux. — E, E, directeurs. — F, F, secrétaires de l'administration.

cupent d'ailleurs que les trois cinquièmes au plus de la salle, le surplus étant affecté au bureau, à la tribune, aux sténographes et aux places des administrateurs et secrétaires. Ici, les places contiguës sont par deux au plus. Chaque place, mesurée sur son petit bureau, a $0^m 70$ de large; l'espace d'un rang à l'autre est de $1^m 25$, dont $0^m 40$ pour la profondeur du petit bureau, et le surplus, soit $0^m 85$, pour le siège et le jeu nécessaire.

La place est donc plus grande ici que dans la grande salle du Conseil d'État. Mais vous remarquerez que le Conseil d'État comporte des personnes de grades différents, et que le corps délibérant proprement dit y est presque moitié moins nombreux qu'au Conseil municipal. Puis il a été fait dans les anciens bâtiments du Palais-Royal ce que les locaux permettaient de faire, et certainement cette salle pourrait facilement être plus vaste qu'elle ne l'est.

Pour les salles de grandes assemblées délibérantes comme